

Livret d'accueil



COMMUNITY MANAGEMENT ET FORMATIONS AUX RÉSEAUX SOCIAUX



Sommaire

LIVRET D'ACCUEIL

Qui sommes-nous ?	p. 2
Accès au centre de Formation	p. 3 à 5
Présentation du centre de Formation	p. 6-7
Moyens pédagogiques	p. 8 à 10
Accueil des personnes en situation de handicap.....	p.11
Règlement intérieur	p. 12 à 15
Sécurité des locaux	p. 16

Qui

SOMMES-NOUS ?

Fondée début 2022, l'agence Like & Share c'est avant tout 2 copines passionnées par le monde du digital qui ont souhaité s'associer.

Nous proposons à nos clients :

1. La gestion complète ou partielle des réseaux sociaux
2. La création de ligne éditoriale (recommandations stratégiques pour booster le compte, définition d'un univers graphique avec des couleurs, des polices d'écriture...)
3. Formations aux réseaux sociaux
4. Autres services de marketing digital : mise à jour de site internet, création de newsletters, gestion de campagnes sponsorisées, création de supports de communication print & web...




NOTRE VALEUR AJOUTÉE


Nous sommes toutes les deux diplômées d'un master en marketing digital. De plus, Like & Share étant aussi une agence de Community Management nous sommes au fait de toutes les nouvelles fonctionnalités des réseaux sociaux.

Accès au CENTRE DE FORMATION

ADRESSE

Le centre de formation Like & Share est situé en plein centre de Tours, près du quartier historique du Vieux-Tours.

 Agence Like & Share
21 Rue Richelieu
37000 TOURS, France

 Chloé : 06 31 22 76 37
Pauline : 06 49 70 34 58

 contact@like-share.fr


 www.like-share.fr



PLAN ET CONSIGNES D'ACCÈS



TRANSPORTS EN COMMUN

-  **A** arrêt : Nationale (Tours)
-  **2** arrêt : Jean Jaurès (Tours)

TRAIN

-  Gare de Tours (10 min à pied)

VOITURE

-  D37 ou Autoroute A10



Stationnement :

- Parking payant Gambetta
- Parking gratuit Bords de Loire




Accès au CENTRE DE FORMATION

RESTAURANTS À PROXIMITÉ




Boulangeries :

- Au Pain du Pétrin : 7 Rue Nericault-Destouches, à 4 minutes à pied 
- Honoré le Boulanger : 54 Rue Nationale, 5 minutes à pied 

Fast-Food :

- Upper Burger : 27 Rue du Change, à 4 minutes à pied 
- McDonald's : 38 Place du Grand Marché, à 6 minutes à pied 
- Le Pressé : 7 Rue du Change, à 5 minutes à pied 

Restaurants :

- Le Vieux Château bar/brasserie/terrasse : 6 bis Rue du Président Merville, à 3 minutes à pied 
- Tia Gourmet : 73 Rue des Halles, à 2 minutes à pied 
- Chez Tonton, 8 place Châteauneuf, à 3 minutes à pied 

Bars :

- Le Tournesol : 13 Place Châteauneuf, à 3 minutes à pied 
- Nombreux bars Place Plumereau, à 6 minutes à pied 

Accès au **CENTRE DE FORMATION**

HÉBERGEMENTS À PROXIMITÉ :

- Hôtel l'Adresse : 12 rue de la Rôtisserie, à 6 minutes à pied 🚶
- Hôtel Ferdinand : 20 rue du Maréchal Foch, à 3 minutes à pied 🚶



Présentation

DU CENTRE DE FORMATION

ACCUEIL DES STAGIAIRES

Poussez la porte d'entrée de l'agence, la salle de formation se trouve sur votre gauche. Vous rencontrerez directement Pauline LERAIX et Chloé HUCTEAU qui vous accueilleront et vous présenteront l'agence. Suivant la formation, elle sera assurée par Pauline ou Chloé ou les 2 formatrices en même temps.



IDENTIFICATION DES STAGIAIRES ET ANIMATRICES

Une fois présenté auprès de Pauline LERAIX et Chloé HUCTEAU, les animatrices seront alors au courant de votre présence au sein de l'agence de formations Like & Share. Une inscription à une de nos formations vous donne l'accès à la WIFI, à la cuisine de l'agence et également aux toilettes de la salle de bain.



RESTAURATION

Le repas n'est pas compris dans votre formation. Si vous le souhaitez vous pouvez utiliser la cuisine toute équipée de l'agence (micro-ondes, four, plaques de cuisson, machine à café...) est mise à votre disposition. Vous disposez également de nombreux commerces, bars et restaurants à proximité.



Présentation

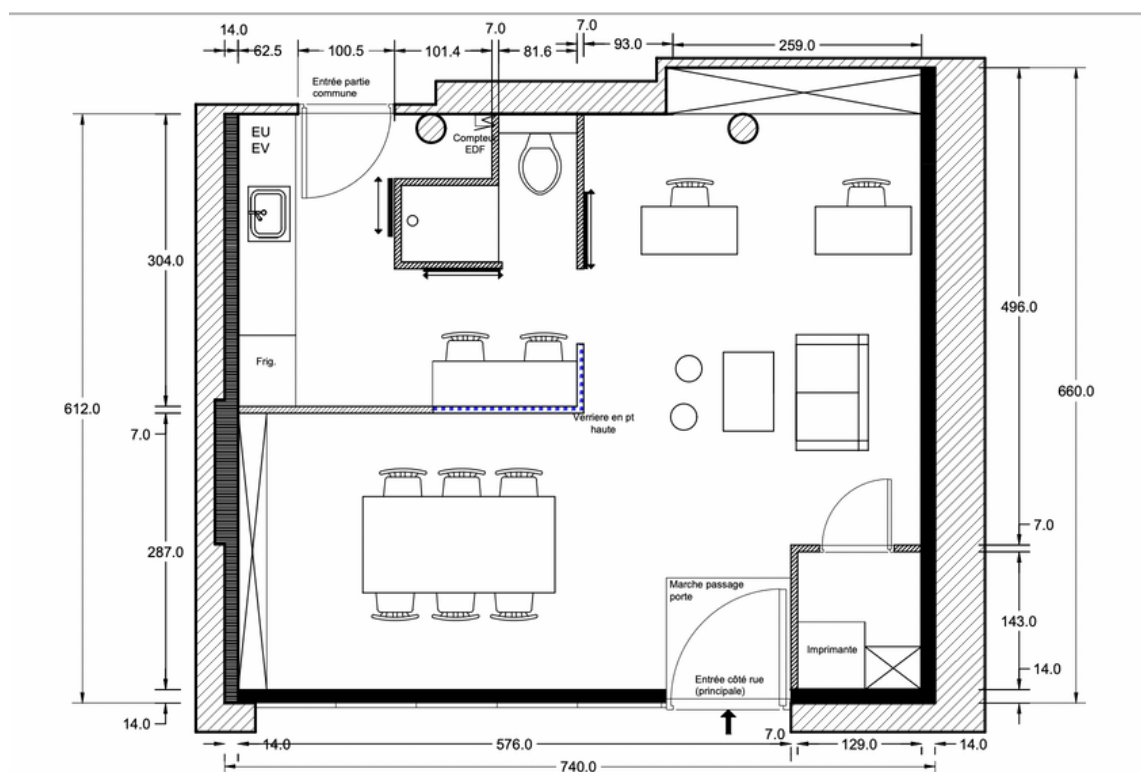
DU CENTRE DE FORMATION

HORAIRES

L'agence Like & Share est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 18h.

PLAN DU CENTRE DE FORMATION

L'agence Like & Share est située au 21 rue Richelieu, dans le centre de Tours (37).



Moyens PÉDAGOGIQUES

SALLE DE FORMATION

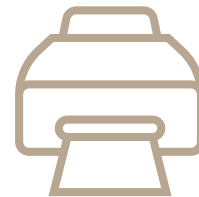
Le centre de formation Like & Share dispose d'un espace de formation d'une capacité allant de 2 à 6 stagiaires. L'espace est entièrement équipées pour le bon fonctionnement des formations.



TV connectée



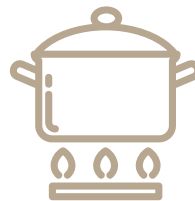
WIFI



IMPRIMANTE



Restauration possible



Cuisine

Moyens PÉDAGOGIQUES

FORMATRICES

Nos 2 formatrices sont également les 2 gérantes de l'agence c'est pourquoi elles disposent d'une excellente motivation à partager leurs savoirs , leur expérience et leur niveau de technicité dans les domaines abordés.



Chloé HUCTEAU

Formatrice, co-gérante de Like & Share

Master en Commerce Marketing avec option e-business



Pauline LERAIX

Formatrice, co-gérante de Like & Share

Master en Commerce Marketing avec option e-business

Référente handicap



Moyens PÉDAGOGIQUES

MANUELS DE FORMATION

Vos supports de formation vous seront remis en main propre le jour de la formation. Nous vous remettrons également une clé USB-C sur laquelle vous retrouverez les détails de thèmes abordés lors de la formation, des exercices pratiques, et également un guide de tous nos conseils.

SYSTÈMES DE FORMATION

L'agence Like & Share porte un intérêt très particulier quant à l'environnement des formations. En effet, celui-ci est stimulant, convivial et professionnel. Tous les équipements présents dans notre salle de formation sont préparés en amont, afin que la formation puisse commencer dès votre arrivée.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Niveau de satisfaction des stagiaires : X/5
- Pourcentage de réussite globale aux exercices pratiques : X%

Accueil des personnes EN SITUATION DE HANDICAP

HANDICAP MOTEUR

Les locaux de l'organisme de formation ne disposent pas de tout l'équipement permettant aux personnes à mobilité réduite d'y accéder. De nombreuses marches sont présentes à l'entrée et nous ne possédons pas de rampe suffisamment adaptée. Nous tenons un registre de partenaires du territoire à même de vous accueillir.

HANDICAP VISUEL

L'organisme de formation dispose de tous les équipements permettant d'augmenter la visibilité d'une personne atteinte d'un handicap visuel. (écran projeté et possibilité de zoomer sur celui-ci). La taille de la police peut également être augmentée sur les documents papiers livrés par les formateurs.

EXAMENS ET CERTIFICATION

Le centre de formation Like & Share ne délivre pas de certifications après une formation. En revanche, un temps supplémentaire peut être accordé aux personnes atteintes d'un handicap visuel ou d'une dyslexie, lors des exercices.



Pauline LERAIX
Référente handicap
06 49 70 34 58
pauline@like-share.fr





Règlement intérieur **LIKE & SHARE**

Le présent Règlement Intérieur est actualisé en fonction de l'évolution de la législation. Le présent règlement obéit aux dispositions des articles L.6352-3 et 5 et R.6352-1 à 15 du Code du Travail. Les sanctions pénales sont exposées en articles L.6355-8 et 9 du Code du Travail.

ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par (nom de l'organisme). Un exemplaire est remis à chaque stagiaire avant son arrivée en formation.

ARTICLE 2 : INFORMATIONS DEMANDÉES AU STAGIAIRE

Les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, par l'organisme de formation au candidat à une action telle que définie à l'article L6313-1 du Code du Travail, à un stagiaire ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de formation, et elles doivent y être répondues de bonne foi.

ARTICLE 3 : HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la Direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Règlement intérieur

LIKE & SHARE

ARTICLE 4 : CONSIGNES D'INCENDIE

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation.

Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

ARTICLE 5 : DISCIPLINE

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme
- de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation
- de fumer dans toutes les pièces de l'organisme de formation

ARTICLE 6 : FORMALISME ATTACHÉ AU SUIVI DE LA FORMATION

Les stagiaires sont tenus de suivre toutes les séquences programmées par le prestataire de formation, avec assiduité et ponctualité, et sans interruption. Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Des feuilles de présence sont émargées par les stagiaires, par demi-journées, et contresignées par le formateur.

A l'issue de l'action de formation, le stagiaire se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Sauf autorisation expresse de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Règlement intérieur

LIKE & SHARE

ARTICLE 7 : ABSENCES, RETARDS OU DÉPARTS ANTICIPÉS

Toute absence prévisible du stagiaire, et ce quelle qu'en soit la cause, doit être annoncée et déclarée par écrit, sur feuille libre ou par mail.

Article L6354-1 : En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme prestataire rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait. En cas de dédit du stagiaire et/ou du client, il peut y avoir facturation séparée d'un dédommagement.

Toute absence est subordonnée à l'autorisation écrite du formateur.

En cas de maladie, le stagiaire doit prévenir l'organisme de formation dès la première demi-journée d'absence. Un certificat médical doit être présenté dans les 48 heures.

En cas d'accident de travail ou de trajet, les circonstances doivent être communiquées par écrit dans les 48 heures.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration,...) de cet événement.

ARTICLE 8 : COMPORTEMENT

Les stagiaires s'engagent à observer les comportements en usage dans toute collectivité ainsi que les règles fixées par le formateur.

Ils s'engagent à respecter le devoir de réserve et de discrétion permettant la libre expression du groupe.

Ils s'imposent un maximum de correction et de courtoisie entre eux et vis à vis des personnels qu'ils sont appelés à côtoyer.

ARTICLE 9 : SANCTIONS

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après :

- rappel à l'ordre
- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
- blâme
- exclusion temporaire de la formation
- exclusion définitive de la formation



Règlement intérieur

LIKE & SHARE

ARTICLE 10 : ENTRETIEN PRÉALABLE À UNE SANCTION ET PROCÉDURE

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

L'employeur du stagiaire est informé de cette procédure, de son objet et du motif de la sanction envisagée.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire ou à l'apprenti par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur et l'organisme financeur de la sanction prise

Sécurité DES LOCAUX

EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident ou de malaise, l'animateur devra avertir l'équipe Like & Share pour aider la victime. Le SAMU sera instantanément appelé.

EN CAS D'INCENDIE

PLAN D'EVACUATION

EVACUATION

- A l'audition du signal d'évacuation ou sur ordre d'un responsable.
- Respectez les directives du responsable d'évacuation.
- Dirigez-vous vers l'issue d'évacuation.
Ne revenez pas en arrière.
- N'utilisez pas les ascenseurs, ni les monte-charges.
- Point de rassemblement :

LS COMMUNITY
21, Rue Richelieu
37000 TOURS

NIVEAU 0

INCENDIE

- Fumée ou odeur de brûlé, **prévenez le 18 ou 112**
- Déclenchez l'alarme la plus proche.
- Attaquez le feu avec l'extincteur approprié le plus proche.
- En cas de fumée baissez-vous, l'air frais est près du sol.

ACCIDENT

- Prévenez le 15 ou 112**
- Ou :
- Centre de secours :

PREVENTION

FERMEZ PORTES ET FENETRES en quittant les lieux.
N'ENCOMBREZ PAS le matériel incendie, les issues et les circulations.
INTERDICTION DE VAPOTER ET FUMER

LEGENDE

Extincteur portatif à eau	Evacuation cheminement
Extincteur portatif CO2	Evacuation sortie finale

M.I.P.
Maintenance Incendie Protection

ZAC des Paturaux - Rue Aristide Boucicaut
41200 PRUNIERES EN SOLOGNE
Tél. : 06 75 94 01 67 - Email : sarmp@gmail.com
DOSSIER PLAN 01298 - 001 JOURMOS-AN 08 02 2023